

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2441

présenté par
M. Chassaigne

ARTICLE 4

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Si cette analyse révèle l'existence de tels besoins, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent réaffirmer le besoin de d'accroître le nombre de personnes formées dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Alors que l'objectif de simple renouvellement des générations demanderait la sortie d'un parcours de formation et d'accompagnement d'au moins 20 000 jeunes et adultes chaque année, le système d'enseignement et de formation actuel se situe très en deçà d'un tel objectif. Avec 13 000 installés par an en moyenne, le besoin d'accroissement du nombre de personnes formées en agriculture touche tous les territoires et toutes les régions.

Il convient donc de renforcer l'ensemble des contrats de plan régionaux en ce sens.